

Au cours de la dernière décennie, la part d'élèves qui bénéficient d'une décision d'orientation en seconde générale et technologique en fin de troisième a sensiblement progressé : à l'issue de cette classe, 65 % des élèves obtiennent cette orientation contre seulement 59 % il y a douze ans.

Cette progression s'explique principalement par une plus grande acceptation par le conseil de classe des vœux d'orientation de l'élève et de sa famille.

Pour autant, la manière dont les familles arbitrent entre voie générale et voie professionnelle en fin de troisième reste fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale. Les élèves s'orientant vers la voie professionnelle ont très majoritairement les résultats les plus faibles. De plus, à notes comparables, les demandes d'orientation des familles varient fortement selon l'origine sociale, le niveau de ressources ou de diplômes des parents.

Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales

Claudine Pirus, DEPP B1

DES VŒUX D'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE PLUS FRÉQUEMMENT SATISFAITS

En fin de troisième, les élèves sont de plus en plus nombreux à être orientés en seconde générale et technologique. En douze ans, la part de collégiens qui, au terme du déroulement de la procédure (voir encadré « Définitions ») bénéficie d'une orientation dans cette voie, a progressé de six points : 65 % des élèves entrés en sixième en 2007 (panel 2007, voir encadré « Sources ») connaissent une telle orientation contre 59 % des collégiens qui avaient commencé leur scolarité secondaire en 1995 (tableau 1). Cette progression recouvre deux phénomènes : d'une part, les demandes d'orientation en filière générale et technologique (GT) émises par les familles se sont légèrement accrues (68 % contre 66 %) ; d'autre part, ces demandes sont aussi plus souvent proposées, puis validées par le conseil de classe. En particulier, les taux de satisfaction (voir encadré « Définitions ») augmentent sensiblement : 95 % des vœux d'orientation en seconde GT sont aujourd'hui satisfaits contre 90 % il y a douze ans. Cette acceptation plus grande de la part du conseil de classe laisse penser que les choix formulés par les élèves et leur famille

sont mieux préparés en amont, en fonction de leurs aspirations et de leurs projets d'avenir [1].

Cette progression de l'orientation en seconde GT s'accompagne d'un léger tassement de l'orientation dans le second cycle professionnel et d'une nette baisse des redoublements de la classe de troisième (tableau 1). Cette situation peut être reliée à la fermeture des quatrième et troisième technologiques (voir encadré « Les réformes liées à l'organisation du collège ») et à l'arrivée en troisième générale de la quasi-totalité des élèves. Dans le panel 1995, 8 % des élèves ne terminaient pas le collège en troisième générale contre moins de 1 % dans le panel 2007. L'introduction du module ou de l'option « découverte professionnelle » (DP6) permet actuellement de se « spécialiser » dès le collège tout en restant en troisième générale.

LES DEMANDES D'ORIENTATION EN CAP AUGMENTENT

À la rentrée scolaire 2009, le second cycle professionnel a vu son organisation réformée en profondeur avec l'instauration du baccalauréat professionnel en trois ans, au lieu d'un cursus en quatre ans commençant par deux années de préparation du BEP (voir encadré « La réforme du baccalauréat professionnel »). Globalement, les

TABLEAU 1 – Vœux, propositions et décisions finales d'orientation selon le type de troisième des élèves entrés respectivement en sixième en 1995 et en 2007 (%)

	Panel 2007			Panel 1995		
	Souhait des familles	Proposition du conseil de classe	Décision finale	Souhait des familles	Proposition du conseil de classe	Décision finale
Ensemble des troisièmes						
Seconde GT	67,9	64,3	65,1	65,7	58,1	59,3
Second cycle professionnel	31,1	33,1	31,9	32,1	35,6	33,9
<i>dont seconde professionnelle</i>	23,7	26,3	24,9			
<i>dont BEP</i>	0,1	0,1	0,1	26,9	30,8	28,7
<i>dont 1^{re} année CAP</i>	7,3	6,7	6,9	5,3	4,8	5,2
Redoublement	1,0	2,6	3,0	2,2	6,3	6,8
Ensemble des troisièmes		100,0			100,0	
Troisième générale						
Seconde GT	68,3	64,8	65,6	71,2	63,1	64,4
Second cycle professionnel	30,6	32,6	31,4	26,5	30,2	28,4
<i>dont seconde professionnelle</i>	23,6	26,2	24,9			
<i>dont BEP</i>	0,1	0,1	0,1	23,2	27,4	25,1
<i>dont 1^{re} année CAP</i>	6,9	6,3	6,4	3,4	2,8	3,2
Redoublement	1,1	2,6	3,0	2,3	6,7	7,3
Part des troisièmes générales		99,3			91,6	
Autres troisièmes : d'insertion, technologique, professionnelle ou agricole						
Seconde GT	2,1	1,5	1,5	5,6	3,8	4,2
Second cycle professionnel	97,3	97,9	97,9	93,4	94,6	94,0
<i>dont seconde professionnelle</i>	39,3	35,8	33,9			
<i>dont BEP</i>	0,0	0,8	0,0	67,5	68,7	67,5
<i>dont 1^{re} année CAP</i>	58,0	61,4	64,1	25,9	25,9	26,5
Redoublement	0,6	0,6	0,6	1,0	1,6	1,9
Part des autres troisièmes		0,7			8,4	

Champ : élèves parvenus en troisième dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

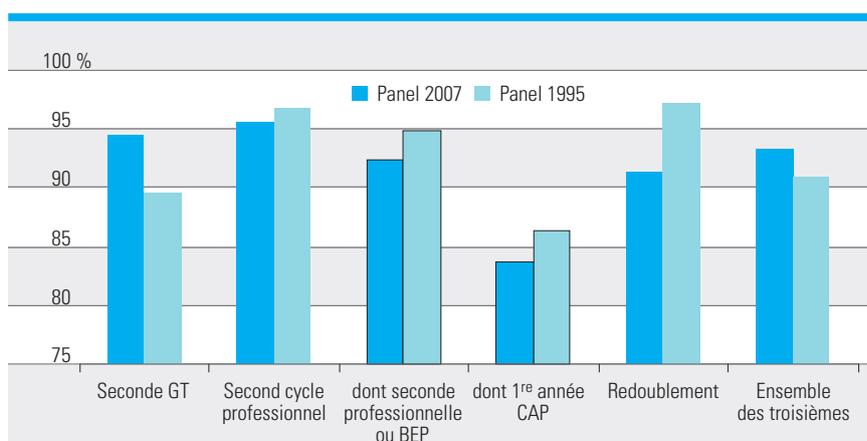
Lecture : parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 67,9 % des élèves de troisième souhaitent s'orienter vers une seconde générale et technologique (GT).

Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

demandes d'orientation dans la voie professionnelle sont relativement stables (31 % contre 32 %) avec des taux de satisfaction très légèrement en baisse, passant, en douze ans, de 97 % à 96 %. La seconde professionnelle attire moins d'élèves dans le panel 2007 que le BEP dans le panel 1995 (24 % contre 27 %), tandis qu'à l'inverse, les demandes d'orientation en CAP augmentent de deux points, passant de 5 % à 7 %.

Cette hausse peut être reliée au fait que, depuis la suppression du BEP, le CAP reste la seule formation professionnelle courte de niveau V débouchant directement sur un métier. Le taux de satisfaction des demandes en CAP est plus faible que celui des demandes vers la seconde professionnelle (84 % contre 92 %), et a baissé depuis douze ans. Cependant, les élèves qui n'obtiennent pas satisfaction sont orientés, pour la plupart d'entre eux, vers la préparation d'un autre diplôme professionnel que celui demandé initialement (*graphique 1*). Ainsi, 13 % des élèves du panel 2007 ayant demandé un CAP obtiennent une décision finale de passage en seconde professionnelle. Dans le panel 1995, on observait une situation similaire : 10 % des élèves ayant demandé à préparer

GRAPHIQUE 1 – Taux de satisfaction selon les vœux d'orientation émis en troisième (%)



Champ : élèves parvenus en troisième dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : dans le panel 2007, le taux de satisfaction des demandes d'orientation en seconde GT atteint presque 95 %.

Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

un CAP étaient orientés vers la préparation d'un BEP au terme de la procédure.

LES DÉCISIONS DE REDOUBLEMENT DIMINUENT DE MOITIÉ

Rarement demandé par les familles en première intention (2 % des élèves du panel 1995 et 1 % de ceux du panel 2007), le redoublement de la classe de troisième représente souvent l'ultime recours pour

éviter une orientation non souhaitée par l'élève et sa famille [4]. De fait, sa fréquence croît au fur et à mesure de l'avancement de la procédure d'orientation : dans le panel 2007 comme dans le panel 1995, il y a trois fois plus de décisions de redoublement que de demandes (*tableau 1*). Néanmoins, en douze ans, non seulement les demandes de redoublement ont baissé de moitié mais les propositions et décisions du conseil de classe

également : celles-ci concernent aujourd'hui 3 % des élèves de troisième contre respectivement 6 % et 7 % des élèves du panel 1995. Plus des deux tiers des élèves (72 %) qui ont redoublé la troisième après le refus d'une demande d'orientation en seconde GT obtiennent satisfaction à l'issue de leur seconde troisième. Cette proportion était encore plus élevée pour les collégiens entrés en sixième en 1995 (tableau 2). La situation est différente pour les élèves qui avaient demandé le redoublement dès le début de la procédure d'orientation, sans doute parce que leurs résultats scolaires leur paraissaient trop faibles pour demander une orientation en seconde GT et qu'ils se refusaient à envisager une formation professionnelle. Moins de la moitié d'entre eux bénéficie d'une orientation vers le second cycle général et technologique des lycées au terme de leur seconde troisième.

LES FAMILLES QUI CONTESTENT LA PROPOSITION DU CONSEIL DE CLASSE OBTIENNENT SATISFACTION SIX FOIS SUR DIX

Dans le panel 2007, 3 % des familles contestent la proposition du conseil de classe, plus de 80 % d'entre elles avaient demandé une orientation en seconde GT. À l'issue de l'entretien prévu par la procédure, le chef d'établissement prend une décision d'orientation conforme au vœu initial des familles dans près d'un cas sur deux. Lorsque le désaccord persiste, un tiers des familles décide de faire appel de sa décision. Pour la quasi-totalité d'entre elles, l'orientation souhaitée était la seconde GT. Le recours à la commission d'appel permet à une famille sur deux d'obtenir satisfaction. À la fin de ces deux formes de recours (entretien et appel), 60 % des familles en désaccord avec la proposition du conseil de classe voient leur vœu initial entériné.

LE NIVEAU D'ACQUIS ET LE REDOUBLEMENT AVANT LA TROISIÈME INFLUENCENT FORTEMENT LES DEMANDES D'ORIENTATION DES FAMILLES

Que ce soit dans le panel 1995 ou dans le panel 2007, les vœux des familles ne sont pas indépendants du passé scolaire de leur enfant. Le redoublement est un des critères les plus discriminants pour une demande d'orientation en seconde GT : moins d'un élève sur trois ayant redoublé à l'école ou au collège souhaite être orienté en seconde GT, contre plus de huit élèves sur dix n'ayant jamais redoublé. Ces proportions étaient un peu plus élevées douze ans auparavant quand le redoublement était plus fréquent, notamment pour les redoublants du collège (tableau 3). Cependant, les élèves du panel 2007 ayant connu un redoublement et demandant une seconde GT obtiennent

TABLEAU 2 – Orientation des redoublants de troisième ayant demandé lors de leur première troisième une seconde GT ou un redoublement* (%)

	Panel 2007			Panel 1995		
	Souhait des familles	Proposition du conseil de classe	Décision finale	Souhait des familles	Proposition du conseil de classe	Décision finale
Élèves ayant demandé une seconde GT lors de la première troisième						
Seconde générale et technologique	80,4	68,9	71,7	84,6	76,3	78,0
Second cycle professionnel	19,3	31,1	27,7	15,4	23,4	22,0
Élèves ayant demandé un redoublement à l'issue de la première troisième						
Seconde générale et technologique	47,5	42,8	44,6	56,3	52,6	55,5
Second cycle professionnel	50,7	55,4	53,0	43,2	46,5	42,9

Champ : élèves ayant redoublé leur troisième générale dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

* La somme des colonnes ne fait pas 100 % car la modalité « Vie active » n'a pas été incluse comme voie d'orientation demandée après la troisième.

Lecture : dans le panel 2007, 80,4 % des élèves qui ont redoublé leur troisième alors qu'ils souhaitaient une orientation en seconde GT, redemandent cette classe après leur seconde troisième et 19,3 % souhaitent s'orienter vers la filière professionnelle.

Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

TABLEAU 3 – Souhait, décision finale d'orientation et taux de satisfaction des demandes en seconde GT selon les caractéristiques scolaires des élèves de troisième (%)

	Souhait des familles		Décision finale**		Taux de satisfaction**	
	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995
Redoublement						
Aucun redoublement	78,5	84,0	76,0	78,0	95,6	92,4
Redoublement	27,1	30,3	23,5	22,7	86,8	74,8
Redoublement à l'école élémentaire	26,0	27,2	26,3	22,9	85,4	83,6
Redoublement au collège*	29,9	36,2	23,1	27,5	82,4	74,3
Redoublement à l'école élémentaire et au collège	18,4	18,7	7,7	9,9	30,9	51,5
Évaluations nationales en sixième						
1 ^{er} quartile : 25 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles	27,9	26,0	23,9	19,1	79,4	72,2
2 ^e quartile	55,6	53,4	51,5	43,2	90,4	79,8
3 ^e quartile	79,9	78,4	77,6	71,5	95,9	90,6
4 ^e quartile : 25 % des élèves ayant les résultats les plus élevés	95,4	94,1	94,8	92,1	99,0	97,5
Secteur de l'établissement en troisième						
Public	65,2	64,6	63,0	59,1	94,7	90,7
Privé	76,7	69,6	72,5	59,9	93,9	85,3

Champ : élèves parvenus en troisième dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

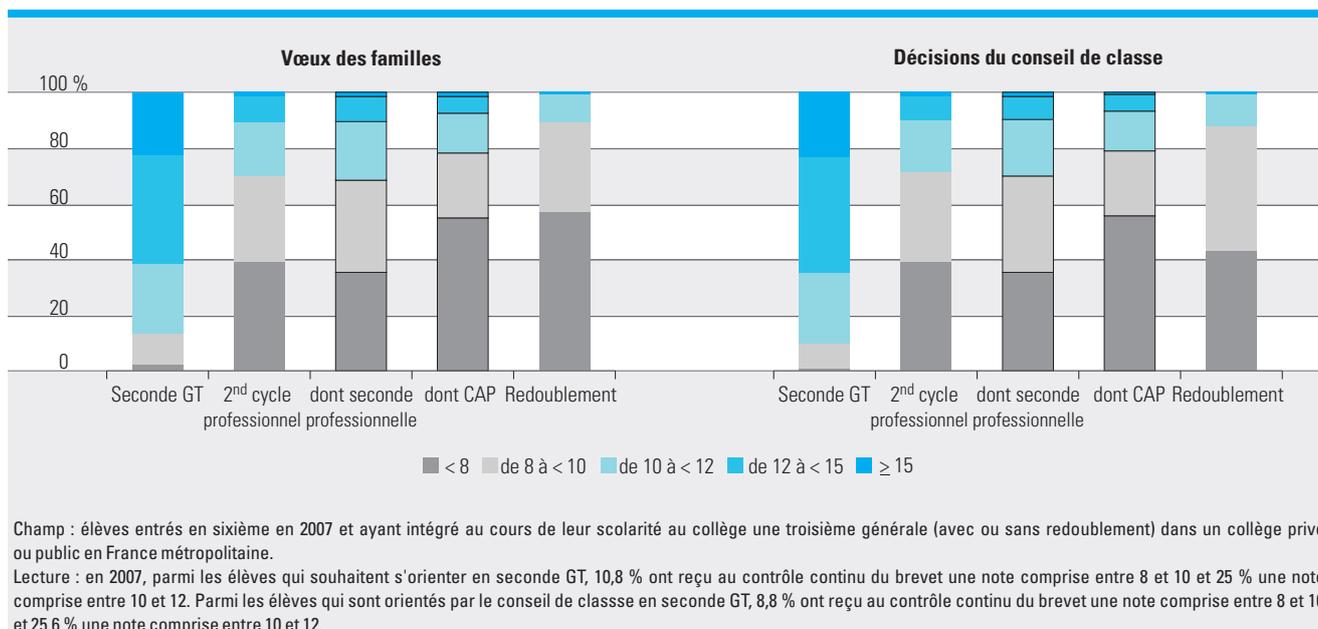
* Les redoublants au collège sont les élèves qui arrivent en troisième et qui ont redoublé la sixième, la cinquième ou la quatrième.

** La part de décisions finales prises par le conseil de classe est calculée sur l'ensemble des élèves qui ont émis un vœu quel qu'il soit (par exemple, pour certains élèves ayant demandé une seconde professionnelle, le conseil de classe décide de l'orienter en seconde GT), alors que le taux de satisfaction est calculé sur ceux qui ont uniquement fait une demande en seconde GT.

Lecture : 78,5 % des élèves entrés en sixième en 2007 et n'ayant pas connu de redoublement à l'école élémentaire ni au collège demandent en fin de troisième une orientation en seconde GT.

Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

GRAPHIQUE 2 – Répartition des vœux et décisions d'orientation selon les notes obtenues au contrôle continu du brevet (%)



Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

plus souvent satisfaction que ceux du panel 1995 (87 % contre 75 %).

On constate également des disparités de choix en fonction du niveau scolaire de l'élève mesuré par les résultats aux évaluations nationales en sixième. Alors qu'ils sont moins de 28 % à demander une orientation en seconde GT dans le premier quartile, ils sont 95 % à exprimer un tel vœu parmi les élèves du quartile ayant obtenu les meilleurs résultats. Néanmoins, la décision du conseil de classe est plus souvent favorable dans le panel 2007 que dans le panel 1995 pour les 50 % des élèves ayant obtenu les résultats les plus faibles, alors que leur part de demandes d'orientation en seconde GT augmente peu entre les deux panels. Pour les élèves appartenant au deuxième quartile, la hausse est même très nette : le taux de satisfaction augmente de 10 points, passant de 80 % à 90 % en douze ans.

Toutefois, le niveau scolaire de l'élève en fin de troisième, mesuré au travers des notes obtenues au contrôle continu du brevet¹ reste la variable scolaire avec laquelle le vœu des familles est le plus corrélé : plus de huit élèves sur dix du panel 2007 exprimant un vœu d'orientation en seconde GT avaient obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 au contrôle continu du brevet des collèges. En cas de demande d'orientation vers la voie professionnelle, seulement trois élèves sur dix sont dans ce cas, et cette

proportion tombe à un sur dix parmi les collégiens qui souhaitent redoubler leur troisième (graphique 2).

À notes au contrôle continu du brevet et situation familiale données, le redoublement survenu dans la scolarité antérieure de l'élève pèse négativement sur le déroulement de la procédure d'orientation². D'une part, les élèves ayant redoublé expriment des vœux moins ambitieux que les élèves n'ayant pas redoublé ; d'autre part, ils sont orientés de manière plus sélective par les conseils de classe qui donnent moins souvent satisfaction à leur demande. Ce résultat, déjà établi dans des études antérieures, révèle toute l'ambiguïté du redoublement ; souvent présenté par les enseignants comme une « seconde chance », il n'est pas ressenti comme tel par les familles et encore moins par les conseils de classe au moment de l'orientation de fin de troisième [4].

LE CHOIX ENTRE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET CAP N'EST PAS INDÉPENDANT DES RÉSULTATS SCOLAIRES

Dans la voie professionnelle, si le choix du diplôme préparé dépend des projets professionnels des élèves et de l'offre de formation de proximité, il est aussi très lié aux résultats scolaires. En effet, au sein de cette voie, s'établit une hiérarchie lors

du choix d'orientation entre seconde professionnelle et CAP, très similaire à celle observée entre la seconde GT et la voie professionnelle dans son ensemble : 35 % des élèves qui choisissent la seconde professionnelle ont obtenu moins de 8 de moyenne au contrôle continu du brevet contre 55 % de ceux qui font le choix du CAP (graphique 2). Les collégiens qui s'orientent vers la préparation de ce diplôme sont aussi ceux qui ont connu le plus de redoublements à l'école élémentaire et sont parvenus en sixième avec un niveau d'acquis plus fragile.

LES ÉCARTS ENTRE LES MILIEUX SOCIAUX S'ATTÉNUENT D'AUTANT PLUS FAIBLEMENT...

Bien que la valeur et le passé scolaires des élèves restent les critères les plus importants, le déroulement de l'orientation en fin de troisième est aussi influencé par l'environnement social, familial et spatial (secteur du collège, zone de résidence) des élèves.

Le milieu social reste un marqueur fort des vœux d'orientation émis par les familles [6]. Parmi les élèves du panel 2007, plus

1. La note au contrôle continu du brevet est la moyenne des notes obtenues durant l'année en français, mathématiques et première langue vivante.

2. Les résultats du modèle de régression dit « modèle logit » qui modélise d'une part, la demande d'orientation en seconde GT par l'élève et d'autre part, la décision prise par le conseil de classe de l'orienter en seconde GT, sont disponibles sur la page web de cette Note (sur le site www.education.gouv.fr/statistiques).

TABLEAU 4 – Souhait, décision finale d'orientation et taux de satisfaction des demandes en seconde GT selon la profession de la personne de référence de la famille (%)

Profession de la personne de référence de la famille	Souhait des familles		Décision finale*		Taux de satisfaction*	
	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995
Agriculteur	69,5	61,3	69,0	58,8	97,0	93,9
Artisan, commerçant	69,0	67,0	66,5	58,8	94,8	87,2
Chef d'entreprise	85,3	85,6	81,5	78,0	95,0	90,7
Profession libérale	95,1	94,9	91,9	89,2	96,5	93,6
Enseignant (professeur des écoles, certifié, agrégé...)	91,1	91,9	90,4	86,5	98,7	94,2
Cadre	90,9	92,3	88,5	85,9	96,9	92,6
Profession intermédiaire	74,5	77,8	71,6	71,3	95,0	91,2
Employé	63,3	63,7	60,8	56,2	93,7	87,4
Employé de service	48,2	43,9	43,3	38,1	88,3	86,1
Ouvrier qualifié	53,4	52,4	50,7	47,0	92,0	88,4
Ouvrier non qualifié	47,0	41,4	43,9	34,5	91,5	82,8
Inactif	36,5	34,2	35,9	28,7	88,0	82,2
Ensemble	67,7	65,6	65,1	59,3	93,2	91,0

Champ : élèves parvenus en troisième dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

* La part de décisions finales prises par le conseil de classe est calculée sur l'ensemble des élèves qui ont émis un vœu quel qu'il soit (par exemple, pour certains élèves ayant demandé une seconde professionnelle, le conseil de classe décide de l'orienter en seconde GT), alors que le taux de satisfaction est calculé sur ceux qui ont uniquement fait une demande en seconde GT.

Lecture : 69,5 % des enfants d'agriculteurs entrés en sixième en 2007 demandent en fin de troisième une orientation en seconde GT.

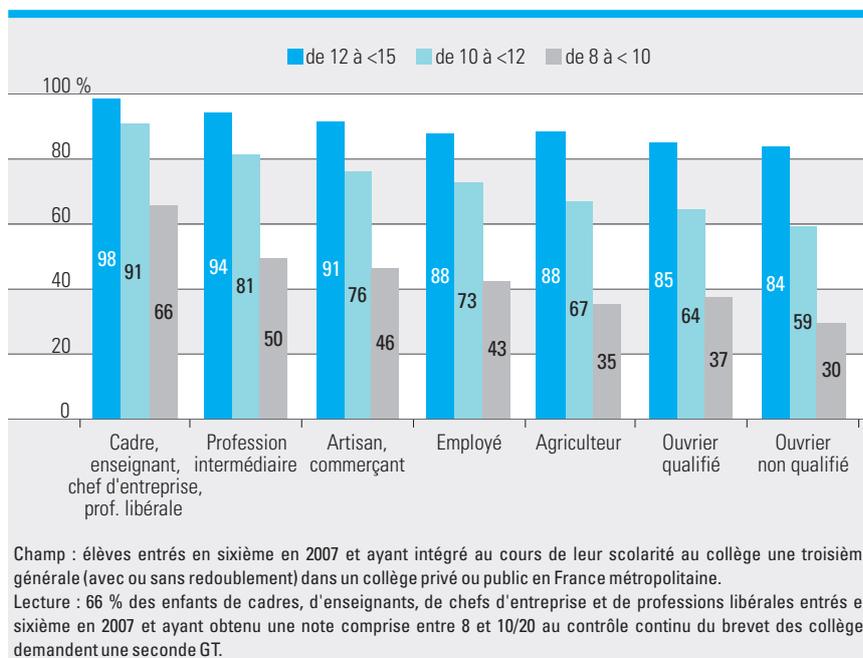
Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

de 90 % des enfants de cadres, professions libérales et d'enseignants demandent une orientation en seconde GT, contre moins de la moitié des enfants d'ouvriers non qualifiés et d'employés de service aux particuliers, et à peine plus du tiers de ceux d'inactifs (tableau 4). L'attrait pour la voie générale a fortement progressé chez les enfants d'agriculteurs, passant de 61 % à 70 %, et aussi, mais de façon moins marquée, chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (+ 6 points) et d'employés de service (+ 4 points). En revanche, les vœux d'accès au second cycle général et technologique des lycées ont tendance à plafonner dans les milieux sociaux où ils étaient déjà très élevés parmi les élèves entrés en sixième de 1995 : enseignants, cadres, chefs d'entreprise et professions libérales.

... QU'À RÉSULTATS SCOLAIRES COMPARABLES, LES DISPARITÉS SOCIALES DE VŒUX D'ORIENTATION DEMEURENT PRONONCÉES

Ces disparités de vœux d'orientation ont d'autant plus tendance à être pérennes qu'à notes égales au contrôle continu du brevet, la manière dont les familles arbitrent entre voie générale et voie professionnelle diffère sensiblement selon le milieu social. Plus on s'approche de la moyenne, plus le poids de l'origine sociale est important. Avec une note moyenne au contrôle continu comprise entre 10 et 12, 91 % des enfants de cadres et de chefs d'entreprise souhaitent une

GRAPHIQUE 3 – Souhait d'une orientation en seconde GT selon la profession de la personne de référence de la famille et les notes obtenues au contrôle continu du brevet (%)



Source : panels d'élèves du second degré recrutés en 2007, enquêtes « Orientation » en fin de troisième (MEN-MESR DEPP)

orientation en seconde GT contre seulement les deux tiers des enfants d'agriculteurs et d'ouvriers qualifiés, et six enfants d'ouvriers non qualifiés sur dix (graphique 3). Des disparités de choix très marquées s'observent aussi lorsque l'élève obtient une note moyenne située entre 8 et 10. Ce n'est que pour les notes supérieures à 15 que les demandes s'équilibrent entre les catégories sociales. De telles disparités, déjà présentes dans le panel 1995 avec une amplitude très comparable, traduisent les différentes attentes et représentations de l'école des milieux sociaux [5]. Ainsi, elles

peuvent résulter d'une anticipation par les milieux populaires des difficultés scolaires que risquent de rencontrer l'enfant dans le second cycle général et technologique [3], ou être reliées à des stratégies de reproduction sociale spécifiques, comme chez les enfants d'agriculteurs.

Ces disparités sociales recouvrent à la fois des différences de capital culturel et de ressources économiques. En effet, à caractéristiques scolaires identiques (même passé scolaire et même niveau scolaire), les vœux d'orientation en seconde GT sont d'autant plus fréquents que le niveau de

revenu et de diplôme des parents est élevé. Par ailleurs, même en contrôlant ces deux derniers aspects, l'origine sociale garde un effet résiduel important sur la demande d'orientation en fin de troisième générale : les enfants de cadres et de professions libérales expriment des vœux d'orientation sensiblement plus ambitieux que ceux des enfants d'ouvriers, d'agriculteurs ou d'employés de service aux particuliers. Quant aux familles immigrées, leur plus grande attente pour la voie générale demeure – phénomène qui avait déjà été observé dans les panels 1989 et 1995 [2] ; à caractéristiques identiques, elles vont davantage demander une seconde GT que les familles non immigrées. Néanmoins, cette demande est moins fréquemment validée par le conseil de classe ; ce qui constitue une nouveauté par rapport à la situation qui prévalait pour les élèves entrés en sixième en 1995.

LES CONSEILS DE CLASSE NE CORRIGENT PAS À LA HAUSSE LES DEMANDES D'ORIENTATION DES ÉLÈVES ISSUS DES MILIEUX SOCIAUX LES MOINS FAVORISÉS

Quel que soit le milieu social, les familles voient plus fréquemment dans le panel 2007 leur vœu d'orientation en seconde GT validé par le conseil de classe. L'évolution a surtout été très nette pour trois catégories sociales : les enseignants, les agriculteurs et les inactifs, pour qui la demande en seconde GT est quasiment toujours entérinée par le conseil de classe. Néanmoins, même si les disparités sociales d'accès à une seconde GT ont tendance à se resserrer, elles restent encore importantes. Ainsi, parmi les élèves du panel 1995, 51 points séparaient la décision du conseil de classe pour une orientation en seconde GT des enfants de cadres de celles des enfants d'ouvriers non qualifiés. Dans le panel 2007, cet écart atteint encore 45 points (tableau 4).

Ces disparités sont d'autant plus fortes que le conseil de classe n'intervient pas pour corriger à la hausse les vœux d'orientation des élèves originaires de milieux populaires dont le niveau scolaire permettrait d'accéder à un cursus scolaire plus ouvert. En effet, le conseil de classe tranche davantage sur l'adéquation entre le choix de la famille et les capacités de l'élève qu'il ne recherche l'orientation la plus adaptée aux performances scolaires du jeune. Ainsi, à résultats scolaires et autres caractéristiques sociales donnés, les enfants d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers choisissent moins souvent d'être orientés en seconde GT que les enfants de cadres et d'enseignants, sans que cette moindre ambition ne soit corrigée par les décisions du conseil de classe. On retrouve ce qui avait été observé dans le panel 1995 : « un élève dont la famille exprimerait une orientation peu ambitieuse, qui se situe en deçà de ce que permettraient ses résultats scolaires, risque de voir cette forme "d'auto-sélection" entérinée par le conseil de classe » [7].

LES DEMANDES D'ORIENTATION EN SECONDE GT AUGMENTENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'orientation des élèves connaît des évolutions contrastées entre établissements publics et privés. Alors que les vœux d'orientation en seconde GT stagnent dans le secteur public, ils grimpent de sept points dans le privé. Les décisions finales d'orientation dans cette voie augmentent dans les deux secteurs mais la hausse est beaucoup plus forte dans le privé (+ 13 points) que dans le public (+ 4 points). Le taux de satisfaction des demandes en seconde GT des élèves du secteur privé atteint 94 % dans le panel 2007, soit à 1 % près autant que les élèves du secteur public, et 9 points de plus que dans le panel 1995 (tableau 3).

Mais à caractéristiques scolaires égales, les élèves du secteur privé ne demandent pas plus souvent que ceux du public une orientation en seconde GT. De plus, ils obtiennent moins souvent une décision d'orientation dans cette voie, ce qui laisse suggérer que les conseils de classe de ce secteur seraient plus exigeants au moment du passage en seconde.

La différence de progression observée au niveau global entre les deux panels dans les vœux et décisions d'orientation peut être mise en relation avec l'évolution du recrutement des collèges privés. En particulier, la part de cadres et professions libérales qui choisissent de scolariser leur enfant dans ce secteur a progressé. Dans le panel 1995, respectivement 27 % et 41 % des enfants originaires de ces deux milieux sociaux fréquentaient en troisième un collège privé ; parmi les élèves du panel 2007, ces deux proportions sont de 32 % et de 45 %.

pour en savoir plus

[1] Benhaim-Grosse J., « Les pratiques d'éducation à l'orientation des professeurs de troisième », *Éducation & formations*, n° 77, 2008.

[2] Brinbaum Y., Kieffer A., « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées, ambition et persévérance », *Éducation & formations* n° 72, 2005.

[3] Broccolichi S., Sinthon R., « Comment s'articulent les inégalités d'acquisition scolaire et d'orientation ? Relations ignorées et rectifications tardives », *Revue française de pédagogie*, Repenser les choix scolaires n° 175, avril-mai-juin 2011.

[4] Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire (1990-2000) », *Éducation & formations* n° 69, 2004.

[5] Caille J.-P., « Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et de seconde », *Éducation & formations* n° 72, 2005.

[6] Meunier O., « Orientation scolaire et insertion professionnelle. Approches sociologiques », *Institut national de recherche pédagogique, les dossiers de la veille*, Université de Lyon, 2008.

[7] « Dix-huit questions sur le système éducatif », *Éducation & formations* n° 66, 2003.

www.education.gouv.fr/statistiques
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/depp.documentation@education.gouv.fr

Les réformes

Les réformes liées à l'organisation du collège :

Les élèves du panel 1995 qui sont entrés en sixième à cette date ont connu une organisation du collège assez différente de celle d'aujourd'hui. En effet, la **réforme Bayrou de 1993** qui réorganisait le collège en trois cycles, cycle d'observation (sixième), cycle central (cinquième, quatrième) et cycle d'orientation (troisième), a conduit à la disparition des classes de quatrième et troisième technologiques. Néanmoins, ce sont surtout les élèves entrant en sixième en 1996 et les générations suivantes qui connaîtront peu les classes technologiques. Dans le panel d'élèves 1995, environ 9 % des élèves sont passés par une quatrième et/ou une troisième technologique. Par ailleurs, ces élèves ont connu la quatrième d'aide et de soutien et la troisième d'insertion qui sont aujourd'hui fermées et n'ont été fréquentées qu'à la marge par les élèves du panel 2007.

Ces derniers ont, contrairement à ceux du panel 1995, reçu une éducation à l'orientation et connu l'option de trois heures et le module de six heures de découverte professionnelle (DP6) qui ont été mis en place à la rentrée 2005 dans le cadre de la **réforme de 2004 des enseigne-**

ments de la classe de troisième. La DP6 est de trois types : il y a le stage de découverte professionnelle obligatoire pour tous les élèves de troisième, l'option de trois heures ou le module de six heures de découverte professionnelle. Les élèves qui choisissent le module de six heures se destinent à la voie professionnelle. Le temps du module est dégagé sur les trois heures de seconde langue vivante et les trois heures d'options facultatives.

La réforme de 2009 du baccalauréat professionnel :

Depuis la rentrée scolaire 2009, le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans, directement après la troisième. Avant la réforme, le baccalauréat se préparait en deux ans après l'obtention du brevet d'études professionnelles (BEP) dont la préparation s'étalait sur deux ans. Cela concernait moins d'un titulaire du BEP sur deux. Les titulaires du BEP pouvaient, à l'issue de ce diplôme, entrer en première d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique. Dans le panel 1995, 15 % des élèves titulaires d'un BEP ont bénéficié de cette opportunité.

Sources

Les panels d'élèves de 1995 et 2007

Cette étude a été réalisée à partir de deux panels d'élèves du second degré recrutés en 1995 et 2007 et suivis de l'entrée en sixième jusqu'à la fin de leur formation initiale et les premières années d'entrée dans la vie adulte. Les élèves de SEGPA, qui n'entrent pas dans le champ de la procédure d'orientation de fin de troisième, n'ont pas été retenus dans cette étude.

Les élèves des deux panels sont représentatifs des élèves entrant pour la première fois en sixième en France métropolitaine et scolarisés dans le secteur public et privé sous contrat. Le panel 2007, à la différence du panel 1995 dont l'échantillon est deux fois moins important (17 800 et 35 000 élèves), inclut les DOM, non retenus dans cette étude, et surreprésente les élèves bénéficiant du dispositif Ambition-Réussite. Les panels d'élèves permettent, à travers des comparaisons temporelles, d'avoir une approche dynamique du processus d'orientation dans la mesure où, recueillant des données durant toute la scolarité des élèves au collège, ils repèrent les événements-clefs qui ont pu jouer un rôle important au moment de l'orientation des élèves en fin de troisième (performances scolaires, redoublement, changement de situations familiales, etc.).

L'enquête « Orientation » en fin de troisième

Dans les deux panels, une enquête « Orientation » a eu lieu à la fin de la classe de troisième. Elle est réitérée lorsque l'élève redouble sa troisième. Elles sont identiques pour les deux panels et permettent donc d'assurer la comparabilité temporelle et d'évaluer les différenciations à douze ans d'écart dans les processus d'orientation en fin de troisième. Cette enquête recueille les souhaits des familles, les propositions du conseil de classe, la décision du chef d'établissement et le recours éventuel à la commission d'appel. Elle renseigne également sur la spécialité choisie par les élèves s'orientant vers la voie professionnelle. Les élèves du panel 2007 n'étaient pas assez avancés dans leur scolarité pour que puisse être recueillie la classe effectivement fréquentée après la troisième par les collégiens ayant redoublé une classe au collège. C'est pourquoi l'étude ne prend pas en compte cet aspect. Cependant, les études passées montrent que les écarts sont très faibles entre les décisions finales d'orientation et les classes dans lesquelles se retrouvent les élèves l'année d'après.

Définitions

La procédure d'orientation mise en place vers le milieu des années soixante-dix et toujours en vigueur actuellement, comprend différentes étapes avec tout d'abord l'expression des vœux de l'élève et de sa famille, suivie de la proposition du conseil de classe qui arrête l'orientation sous réserve de l'accord de la famille. Le chef d'établissement ou son représentant reçoit la famille en cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe et peut modifier celle-ci. Si à l'issue de cet entretien le désaccord persiste, la famille peut faire appel de la décision auprès d'une commission *ad hoc* composée de chefs d'établissement, d'enseignants, de personnels

d'éducation et d'orientation et de représentants d'associations des parents d'élèves. La décision de la commission s'impose comme décision d'orientation définitive et se substitue éventuellement à celle du chef d'établissement.

Les taux de satisfaction sont calculés en rapportant les vœux des élèves (seconde GT, seconde professionnelle, CAP, redoublement) aux décisions positives de la part du conseil de classe pour l'orientation souhaitée.